ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2023

Guyane

Cette 16ème édition annuelle est réalisée avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et en coopération avec Le Mouvement Associatif.

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte un lien social incomparable et joue un rôle significatif sur le plan économique.

Pour la 16ème année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir des données officielles les plus récentes sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, en insistant sur les spécificités de la région.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2023. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d’associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?
4. L’emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2023, où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes,
permettent de situer le secteur associatif dans son environnement
géographique, démographique et économique,
et de pointer d'éventuelles spécificités,
au regard des repères nationaux.

Source : INSEE

La région en quelques chiffres

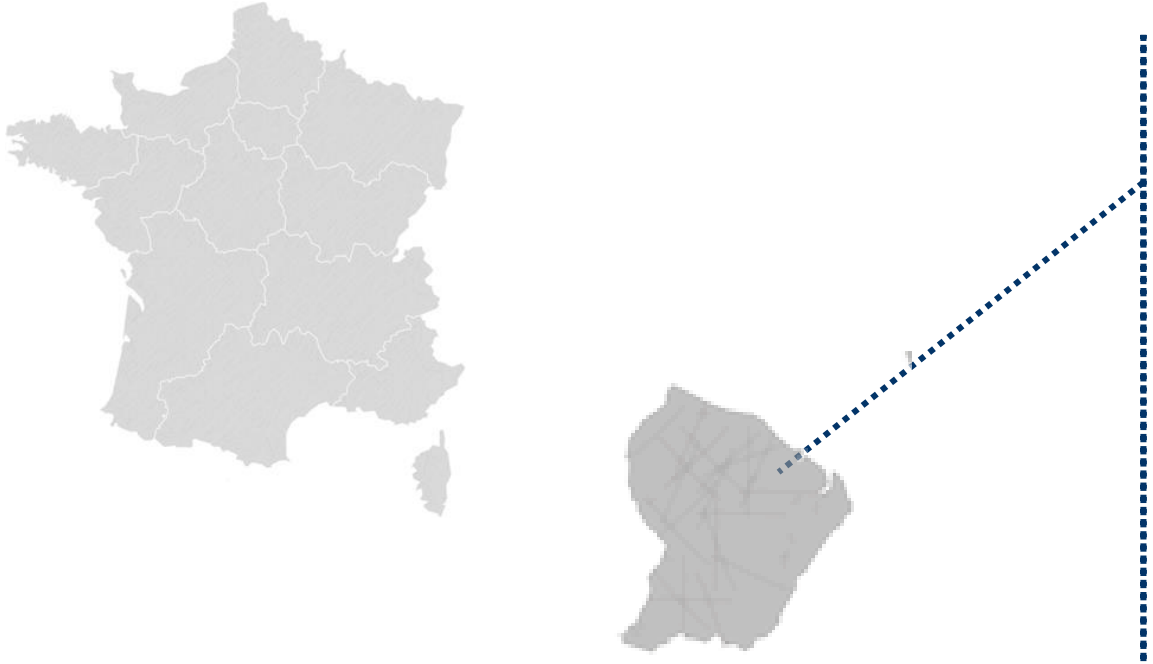

Guyane

- **22** communes
- **301 099** habitants (2023)
- Part des moins de 20 ans (2022) : **40,8 %**
  (France métropolitaine : 23,3 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **2,4 %**
  (France métropolitaine : 10,2 %)
- Taux de chômage au 4ème trimestre 2022 : **10,9 %**
  (France métropolitaine : 6,9 %)

Source : INSEE

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Source : Répertoire National des Associations. Traitements R&S

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)

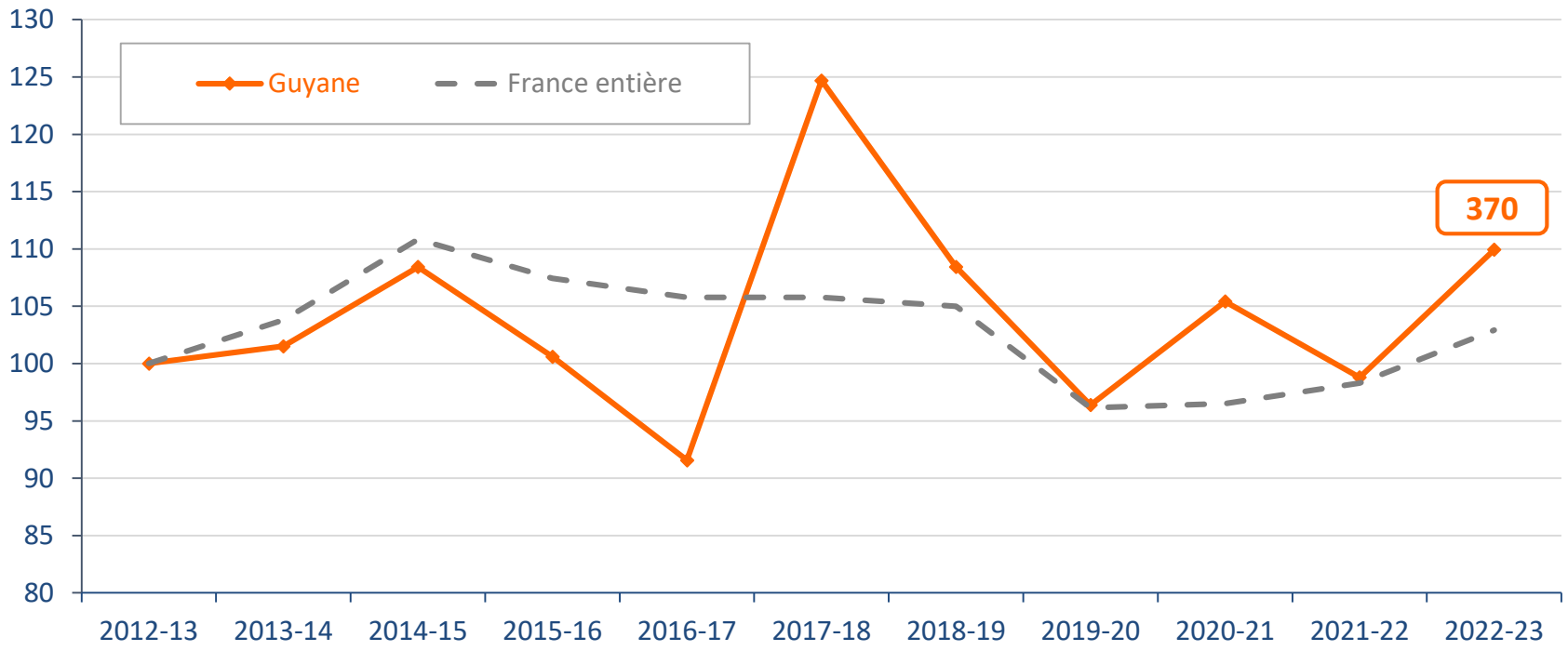

Depuis 2014-2015, la Guyane connaît des évolutions atypiques du nombre de créations d'associations : contraires aux tendances nationales ou nettement plus accentuées.

Nota :
Les périodes s'étendent du 1er juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	29,5	22,6
Sport	11,8	16,8
Loisirs	12,2	11,5
Social	8,2	8,5
Amicales - entraide	3,5	8,5
Education - formation	4,7	5,1
Economie	9,4	4,9
Santé	4,8	5,0
Environnement	3,7	5,7
Autres [1]	12,1	11,3
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, plus d'associations sont créées en Guyane dans la culture et dans l'économie, et nettement moins pour ce qui concerne les amicales.

Nota :
RNA sur la période 2020-2021 à 2022-2023.
Traitement R&S.
[1] Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région

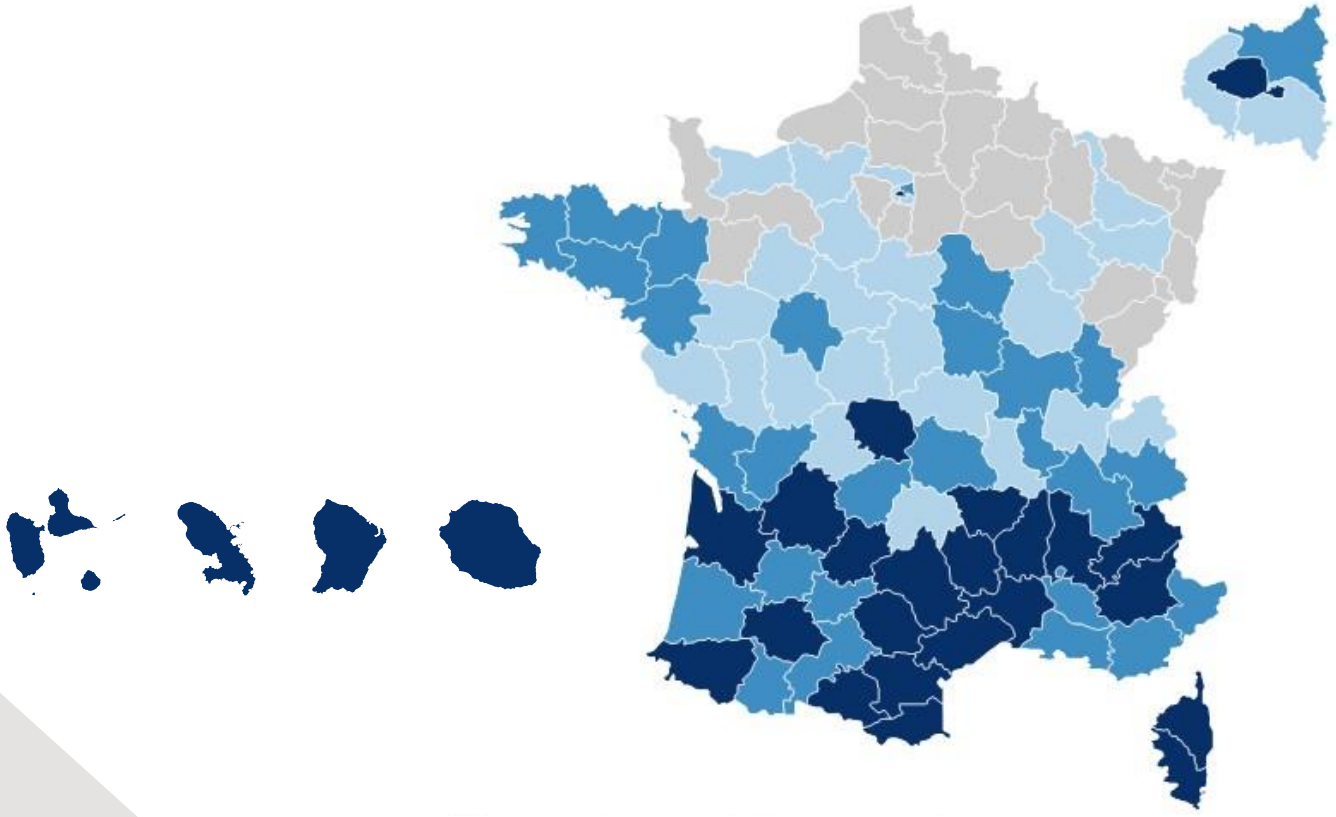

Moyenne annuelle (sur 3 ans) de créations d'associations pour 10 000 habitants (Moyenne nationale : 9,9)

- Moins de 8,5
- De 8,5 à 9,6
- De 9,7 à 11,2
- 11,3 et plus

Sources :
RNA (créations d'associations 2020-2021 à 2022-2023)
et INSEE (recensement de population au 1er janv. 2023)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association
mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 5 000 et 5 500 actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée régulièrement, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

L'enquête triennale réalisée en janvier 2022 a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. L'enquête exceptionnelle réalisée par l'IFOP en janvier 2023, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus, a permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de 23%.

D'où la confirmation, en 2023, du nombre de bénévoles estimé dans la région en 2019 :

Entre 38 000 et 42 000 bénévoles associatifs dont 16 000 à 17 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

Avertissement au lecteur

L'intégration des effectifs apprentis par l'URSSAF Caisse nationale et la MSA, en cohérence avec les données de la DARES, a conduit à construire une nouvelle série de données.

En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années.

Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes éditions.

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitements R&S

Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2022, 153 000 établissements et 1 886 000 salariés (9,0% du secteur privé).

Dans la région

450
associations employeuses

41 % ont moins de 3 salariés
15 ont plus de 50 salariés

4 880 salariés
(12,5 % du secteur privé)

128 millions d'euros
de masse salariale

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022. Traitement R&S.

Dans les régions

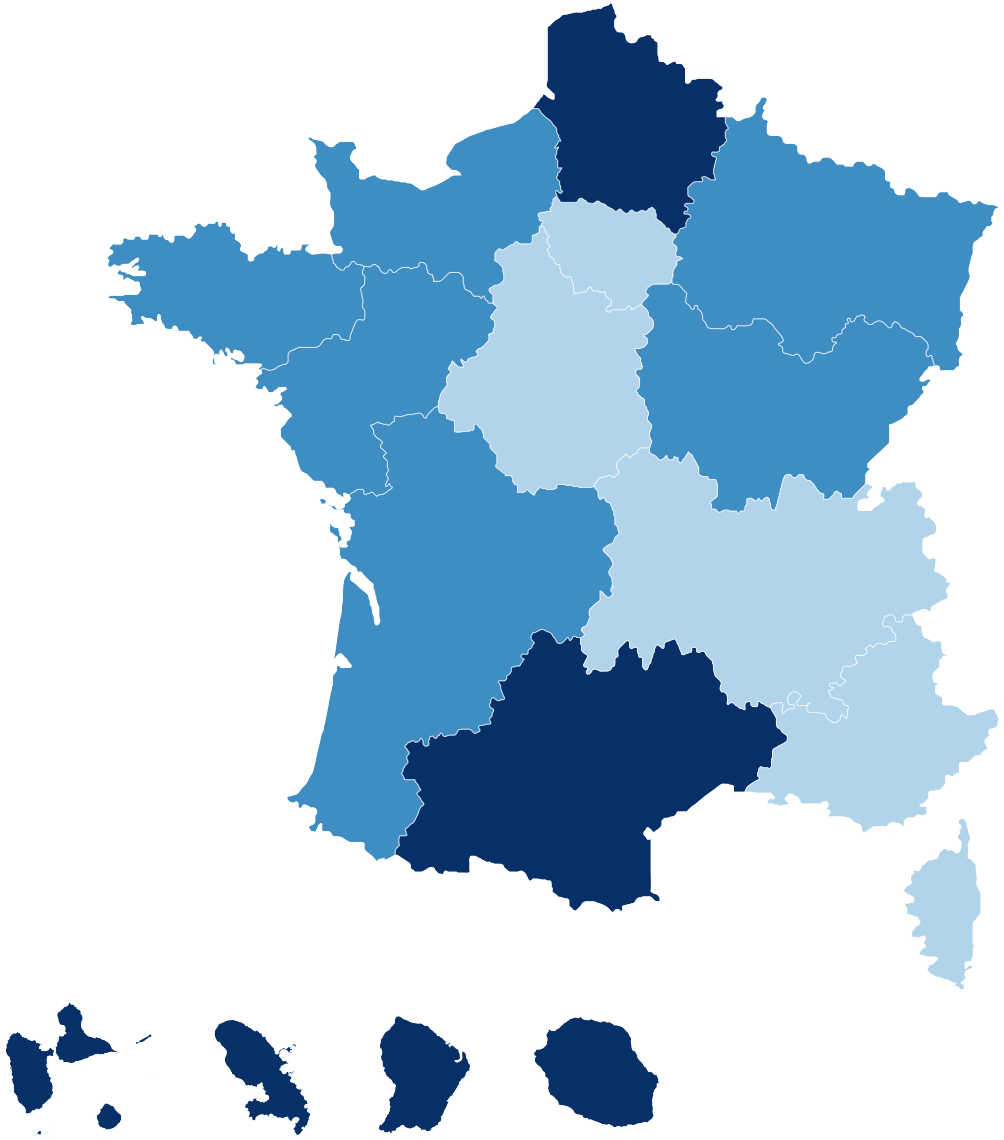

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 9,3 %
- De 9,3 % à 10,2 %
- 10,3 % et plus %

Moyenne nationale : 9 %
Moyenne hors Ile-de-France : 9,2 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022. Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements

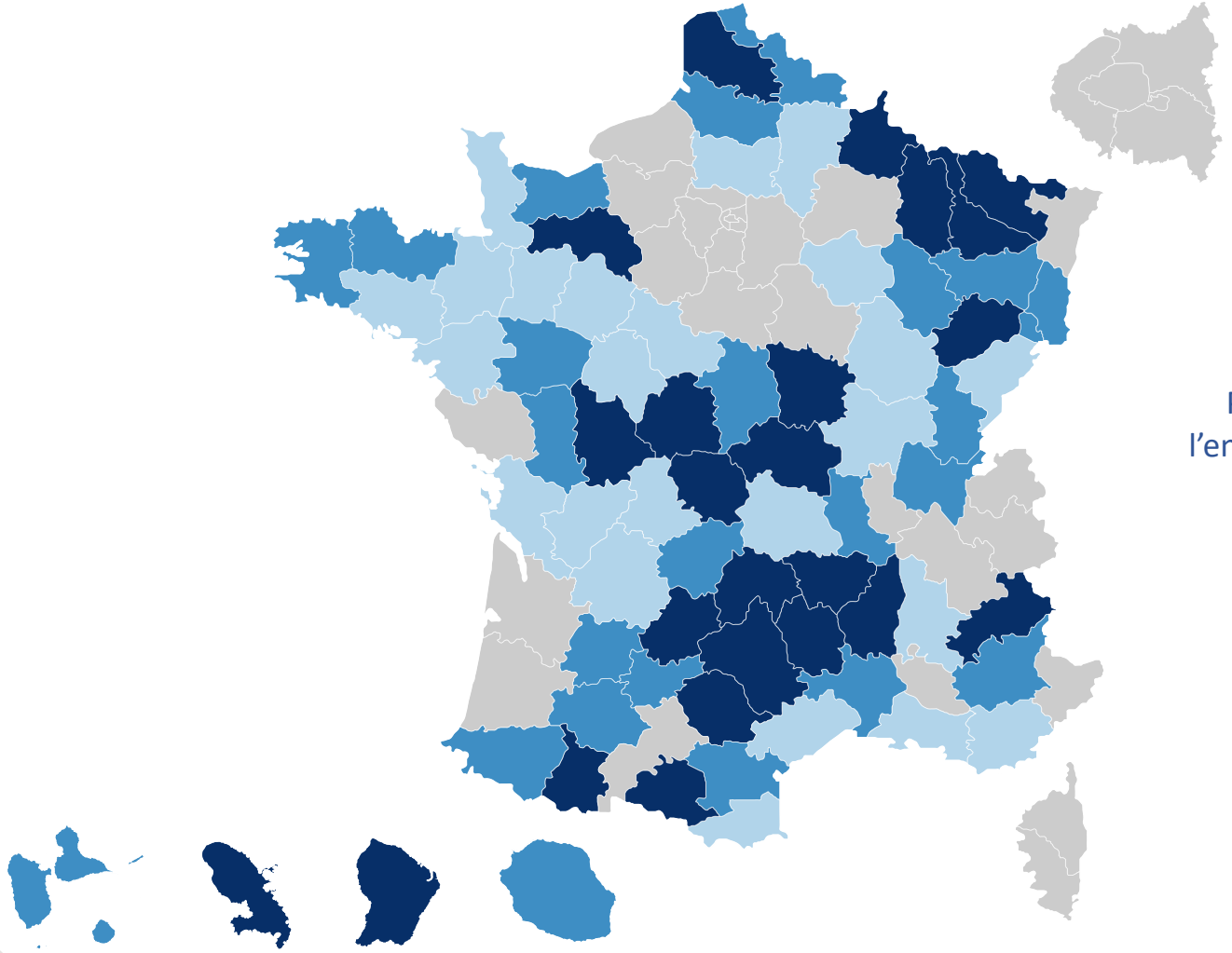

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2022

- Moins de 8,6 %
- De 8,6 % à 10,0 %
- De 10,1 % à 11,5 %
- 11,6 % et plus

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022. Traitement R&S.

Pour aller plus loin : *Les Essentiels de la vie associative en département*

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	530	10,9	11,7
Sport	100	2,0	5,4
Santé	200	4,1	7,5
Social	2 270	46,5	48,8
Loisirs	20	0,4	1,2
Culture	90	1,8	2,5
Autres activités (1)	400	8,2	12,7
Autres (2)	1 270	26,0	10,2
Total	**4 880**	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (26% contre 10,2% en moyenne nationale) perturbe la lecture par secteur d'activités.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme… Cf. annexe 3.
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)

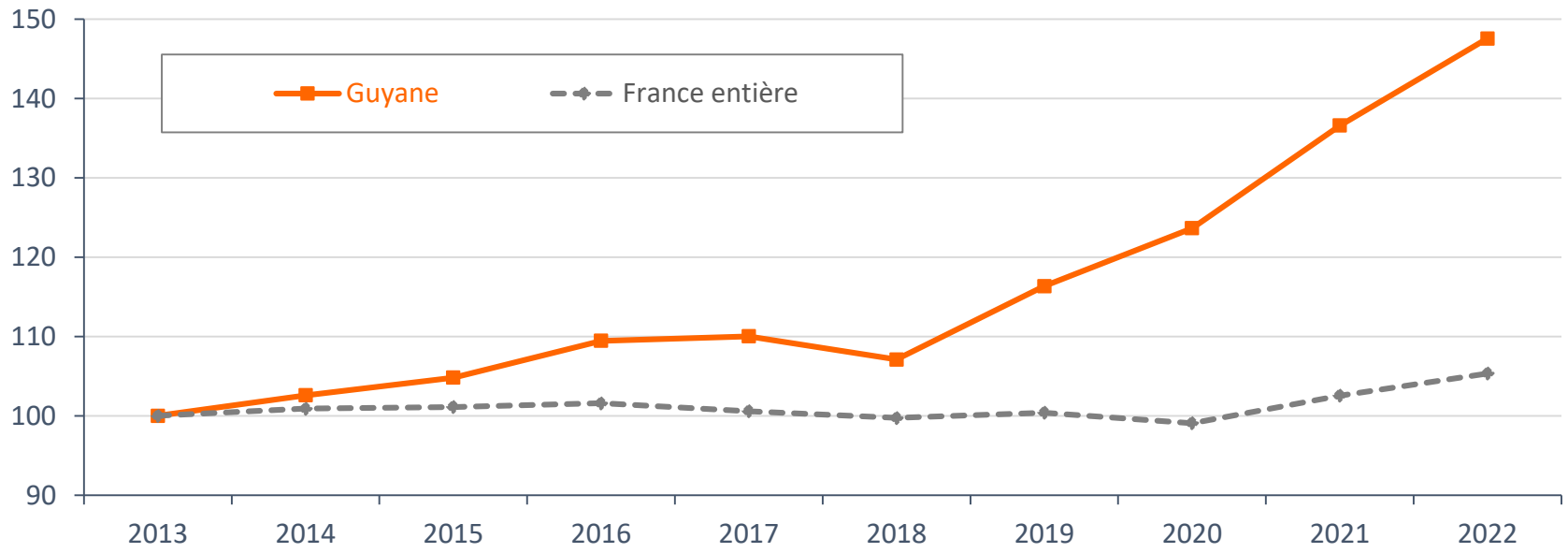

L'évolution en Guyane est plus dynamique qu'au plan national, tout particulièrement à partir de l'année 2019. Ici, la crise ne semble pas avoir perturbé l'emploi associatif, en 2020.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)

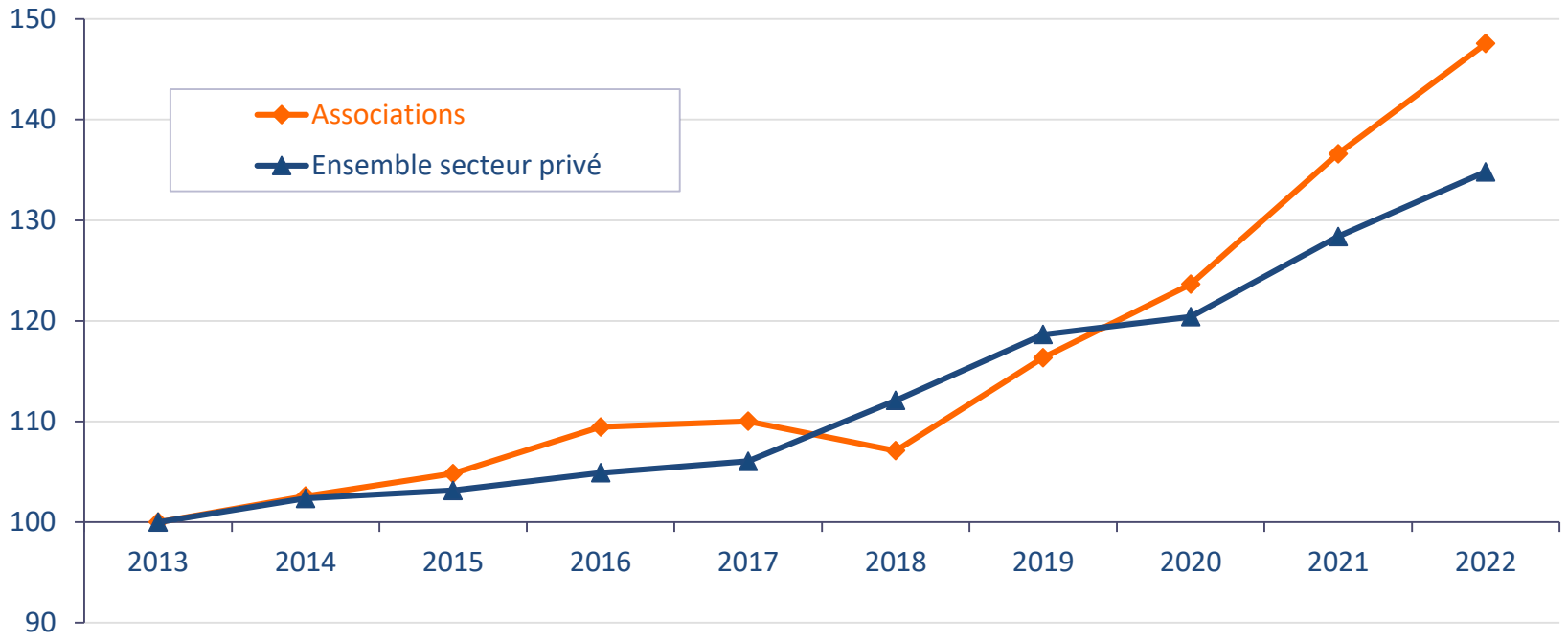

L'année 2018, favorable pour l'ensemble de l'emploi privé, a été préjudiciable au secteur associatif. Mais il enregistre depuis une croissance forte et régulière.

Sources :
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2022. Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2023, où en sont les associations ?

Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur.
Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 11 mai et le 22 juin 2023, auprès de 3030 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le *baromètre*

- Enquêtes annuelles de Recherches & Solidarités auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
  - La situation du bénévolat
  - La situation financière
  - La situation générale de leur association
  - Les principaux sujets d'inquiétude
  - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête

- Résultats traités selon la même méthode des quotas appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, au printemps.

- En 2020 et 2021, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue pour permettre aux dirigeants associatifs de pointer leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

- En 2022 puis en 2023, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise sanitaire.

- Les résultats sont ici présentés pour l'ensemble des associations avec un regard spécifique concernant les seules associations employeuses.

Bilan 2023 après la crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

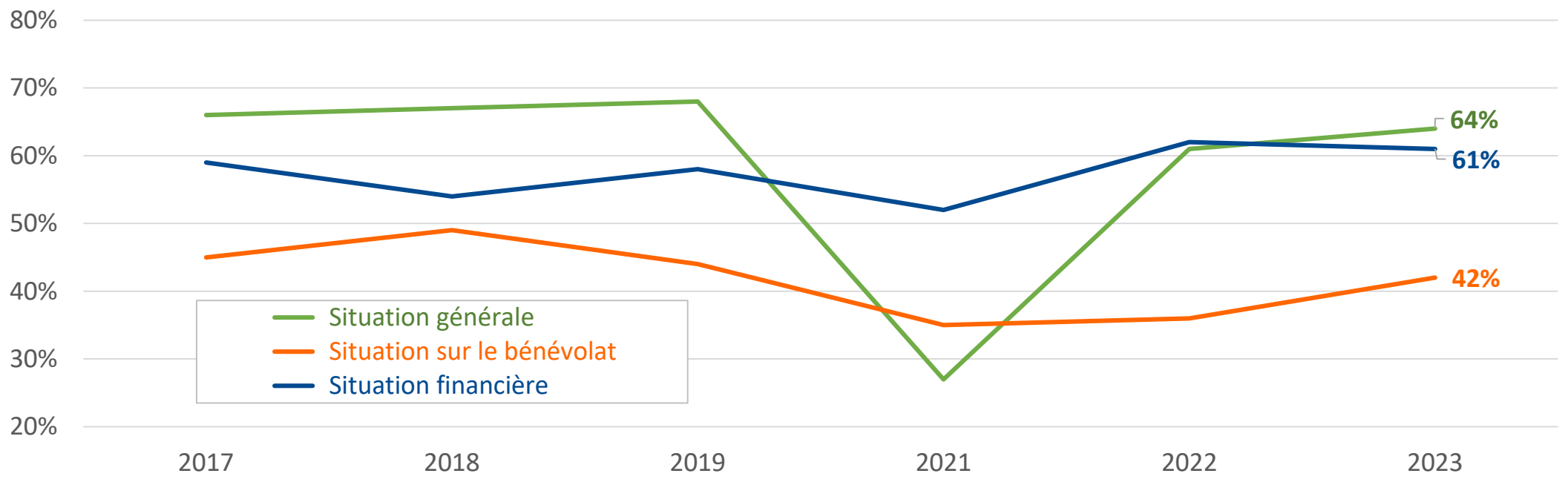

Lecture *: Au printemps 2023, 42% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant* ***le bénévolat****. Ils sont 61% concernant la* ***situation financière*** *et 64% concernant* ***la situation générale*** *de leur association.*

L'appréciation des dirigeants sur la situation financière et la situation générale de leur association, en 2022, témoigne de leur capacité de résilience. Cependant, la situation reste tendue concernant le bénévolat et le demeure en 2023, avec une large majorité d'associations en difficultés (58%).

Aujourd’hui et demain

Appréciation de la situation générale exprimée par l’ensemble des dirigeants

	Au printemps 2023	Dans les prochains mois
Très bonne	11%	6%
Bonne	53%	52%
Sous-total	**64%**	**58%**
Difficile	30%	36%
Très difficile	5%	6%
Total	**100%**	**100%**

- 5 points

+ 6 points

Lecture *: Au printemps 2023, 64% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 58%, s’agissant de leurs pronostics pour les prochains mois.*

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2023 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2023-2024.

Certains projets en suspens

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

	2019	2021	2022	2023
Oui certainement	32%	26%	31%	30%
Oui peut-être	31%	24%	33%	28%
Sous-total positif	**63%**	**50%**	**64%**	**58%**
Probablement pas	18%	18%	17%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%	**13%**
Réduction d'activité	5%	5%	3%	**6%**
Sous-total négatif	**32%**	**41%**	**28%**	**36%**
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	**9%**	**8%**	6%
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Lecture *: Au printemps 2023, 58% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 30% certainement et 28% peut-être.*

L'année 2022 a permis de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021. En 2023, les ambitions sont revues à la baisse : effets de l'inflation ? Manque de bénévoles pour porter les nouveaux projets ? Manque de visibilité sur les ressources à venir ? ...

La situation des employeurs aujourd'hui

Sont jugées bonnes ou très bonnes :

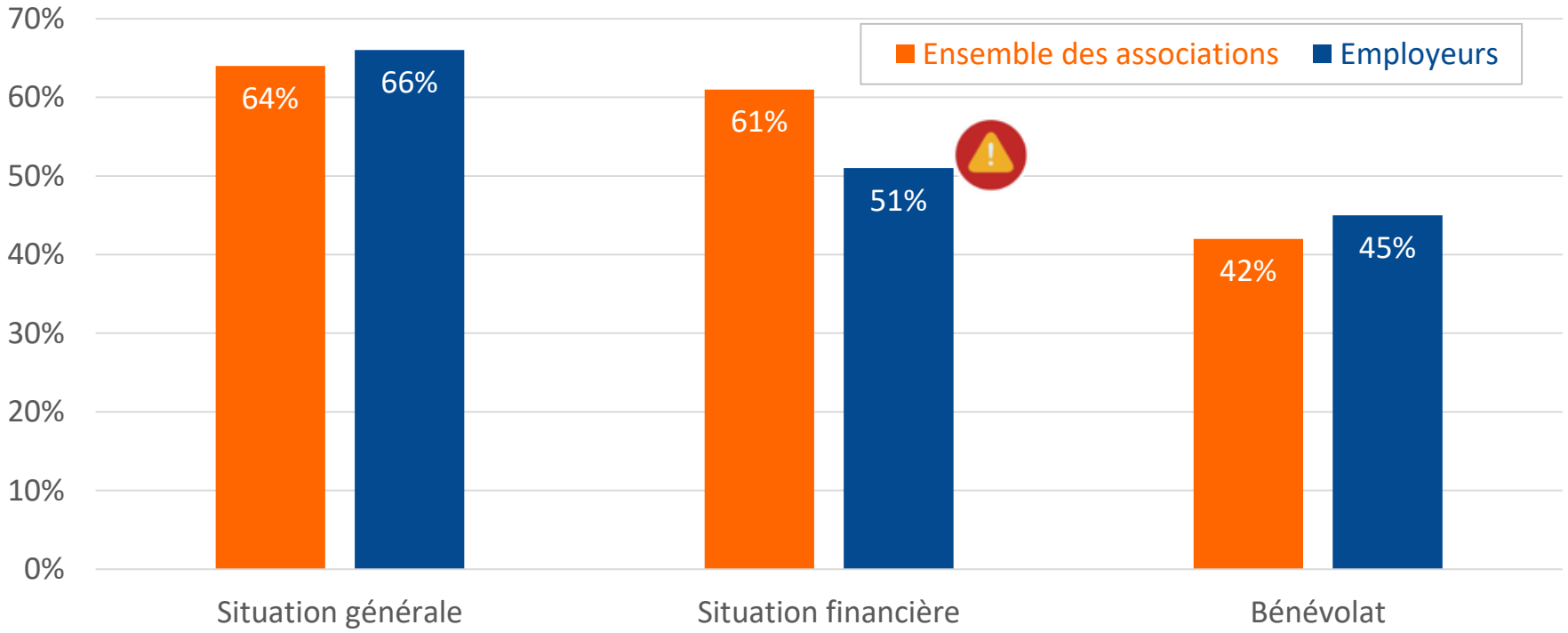

Lecture *: Au printemps 2023, 64% de l'ensemble des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne. Ils sont 66% parmi les seuls employeurs*

La différence est nette concernant la situation financière, jugée nettement moins souvent favorable par les employeurs.

Les sujets d'inquiétudes

Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?

Plusieurs réponses possibles

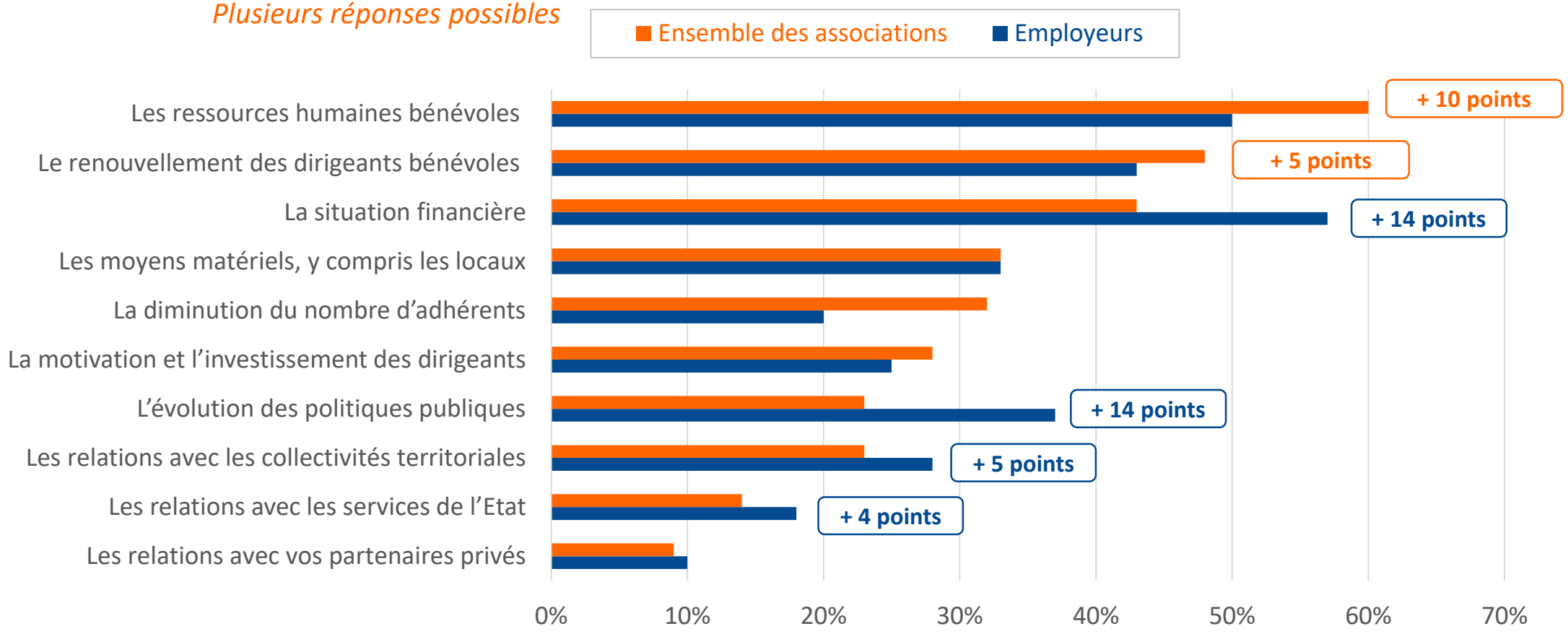

Le bénévolat arrive en tête (60%), suivi du renouvellement des dirigeants (48%). Les employeurs, un peu moins préoccupés au sujet du bénévolat, sont bien plus attentifs aux finances et à l'évolution des politiques publiques, notamment pour préserver l'emploi.

ANNEXES

1. Les secteurs d’activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l’emploi
3. Les secteurs d’activité au regard de l’emploi

Annexe 1

Les secteurs d’activités au regard des créations d’après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l’emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. En cohérence avec celles de l'Insee et de la Dares, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis, à compter de cette 16ème édition. En conséquence, l'évolution annuelle des effectifs salariés est légèrement revue à la hausse, avec la montée en charge progressive de l'apprentissage ces dernières années. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.

- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles…
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée *autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.*

L’ Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire

Observatoire producteur de connaissances, l’INJEP est un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le Fonds d’expérimentation pour la jeunesse.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l’éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l’INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d’éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un pôle de ressources et d’expertise pour les élus et les professionnels.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr

Le Mouvement associatif

Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
Téléphone : 07 81 13 79 47
Mail : aura@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté
Téléphone : 06 99 99 71 66
Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org
Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne
Téléphone : 06 75 97 72 75
Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com
Site web: https://www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire
Téléphone : 02 38 68 02 36
Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est
Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine
Téléphone : 03 83 18 88 38
Mail : lma@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne
Téléphone : 03 26 07 72 22
Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif
Téléphone : 03 88 23 26 38
Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Téléphone : 03 22 72 07 34
Mail : contact@lmahdf.org
Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France
Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org
Site Web : https://lemouvementassociatif-idf.org/

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Téléphone : 06 22 79 94 40
Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie
Téléphone : 06 52 09 28 47
Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com
Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie
Téléphone : 05 62 21 59 19
Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire
Téléphone : 02 51 86 33 12
Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA
Téléphone : 04 91 14 22 57
Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion
Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org
Site web : lemouvementassociatif-lareunion.org

Recherches & Solidarités

Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités, en général, et du monde associatif en particulier

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année

Des enquêtes annuelles auprès des acteurs

Une enquête triennale auprès des Français

Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles

A l'échelle nationale et locale

Au plus près des préoccupations des acteurs

En libre accès

Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 16ème édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Christine LIN - Guillaume FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET